

# Protocole d'accord pour l'approvisionnement en intrants agricoles et la reprise de digestats

## Projet de méthanisation agricole à SAINT-MAURICE (52 200)

*Entre d'une part :*

La société **GAEC FAVREL** dont le siège social est situé :  
52 200 SAINT MAURICE, ci-après dénommé « **l'Exploitation Agricole** »  
représentée par **Monsieur FAVREL** agissant en qualité de *Gérant*

*et d'autre part :*

La **SAS BIO METHA ENERGIE**, dont le siège social est situé :  
52 200 SAINT MAURICE, ci-après dénommé « **La SAS** »,  
représentée par **Monsieur FAVREL**, agissant en qualité de *Gérant*

*il a été convenu ce qui suit :*

### **PREAMBULE :**

La **SAS BIO METHA ENERGIE**, représenté par **Monsieur FAVREL** a pour objectif d'exploiter une unité de méthanisation agricole, qui sera implantée à **SAINTE-MAURICE (52200)**

Les principaux objectifs du projet d'unité de méthanisation sont les suivants :

- Valoriser les effluents d'élevage produits à proximité de l'unité
- Produire un engrais à haute valeur fertilisante d'origine agricole et locale
- Permettre une économie d'énergie fossile sur la zone par la production d'une énergie renouvelable

Par ailleurs, avec la mise en place de ce projet, les bénéfices pour l'exploitation agricole sont les suivants :

- Une augmentation de la capacité de stockage des effluents d'élevage, avec la création d'un stockage sur site de dimensions adaptées.
- Une amélioration de la qualité sanitaire des effluents épandus, avec un niveau d'odeur plus faible à l'épandage
- Une économie annuelle d'engrais minéraux, permise par la bonne qualité agronomique et amendante des digestats obtenus

### **ARTICLE 1 – Caractéristiques du protocole d'accord**

Le présent protocole d'accord ne constitue pas un contrat d'approvisionnement. Ce dernier sera proposé lors du démarrage de l'activité de méthanisation.

### **ARTICLE 2 – Objet de l'accord**

Le présent protocole d'accord a pour objet de définir l'approvisionnement en intrants agricoles et la reprise de digestats solides et liquides par *l'Exploitation Agricole*, selon les modalités et conditions définies ci-après.

### **ARTICLE 3 – Surface d'épandage mises à disposition**

*L'Exploitation Agricole* accepte de mettre à disposition de la *SAS*:

- ✓ 400 ha de Surface Potentiellement Epandable (SPE)

### **ARTICLE 4 – Production de digestats**

Le digestat sortant de l'unité de méthanisation de la *SAS* se présente à 30 % sous forme solide, assimilable à une fumure de fond, et 70 % sous forme liquide, dont l'efficacité est comparable à celle d'un engrais minéral.

La *SAS* propose à *l'Exploitation Agricole* une quantité de digestats solide et liquide variables selon les besoins et sous accords communs.

Les principaux atouts des digestats sont les suivants :

- Efficacité de l'azote améliorée par rapport à un effluent non méthanisé,
- Economies d'engrais minéraux
- Qualité sanitaire des effluents améliorée : inactivation des germes pathogènes et diminution des adventices, niveau d'odeur plus faible à l'épandage qu'un fumier
- Obtention d'un digestat homogène

### **ARTICLE 5 – Durée de l'accord**

Le présent protocole est établi entre la *SAS* et *l'Exploitation Agricole* pour une durée de 5 ans à compter de sa signature et prend fin à la signature du contrat d'approvisionnement définitif.

Le contrat d'approvisionnement sera établi pour une durée de 20 ans.

**ARTICLE 6 – Information en cas d'interruption de l'accord**

Dans le cas où *l'Exploitation Agricole* décide d'interrompre son activité d'élevage et/ou son activité cultures, pour cause de départ à la retraite, cessation d'activité ou autre, elle s'engage à :

- Informer la *SAS*
- Laisser la possibilité à la *SAS* de contacter l'éventuel repreneur de *l'Exploitation Agricole*, afin d'engager une discussion quant aux possibilités de maintenir les modalités d'échange préalablement définies.

Fait à : *Saint Maurice*

Le : *20/05/2017*

Pour *SAS BIO METHA ENERGIE*



Pour *LE GAEC FAVREL*

**GAEC FAVREL**

Rue du Bas

52200 SAINT MAURICE

Tél./Fax 03 25 87 43 84

Siret 421 102 617 00014

T.V.A. intra FR 39 421 102 617

